



**Transformation scenarios for boosting organic farming
and organic aquaculture towards the Farm-to-Fork targets**

**Chemin de transition pour atteindre
le scénario « La Bio sur toutes les tables »
à l'horizon 2040 en France**

Rapport synthétique

23/05/2025

**Etienne Schultz (INRAE DEPE), Olivier Mora (INRAE DEPE),
Guillaume Ollivier (INRAE ECODEV), Stéphane Bellon (INRAE ECODEV),
Natacha Sautereau (ITAB), Rodolphe Vidal (ITAB), Jade Serre (ITAB) et
Fanny Cisowski (ITAB)**

OrganicTargets4EU is funded by the European Union (Grant no. 101060368) and by the Swiss State Secretariat for Education, Research and Innovation (SERI) (Grant no. 22.00155). Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union, European Research Executive Agency (REA) or Swiss State Secretariat for Education, Research and Innovation (SERI). Neither the European Union nor any other granting authority can be held responsible for them.



Funded by the
European Union



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation



Table des matières

Introduction.....	2
Le projet OrganicTargets4EU et la construction de scénarios.....	2
La démarche de construction du chemin de transition	3
Le déroulement de l'atelier.....	4
1. Le scénario « La Bio sur toutes les Tables » en France en 2040	5
2. Le chemin de transition du scénario « La Bio sur toutes les Tables »	7
3. Comment le chemin de transition permet-il de répondre aux obstacles et opportunités identifiés lors de l'atelier ?.....	12
Annexe 1 : Les tendances passées en France.....	14
Annexe 2 : Les hypothèses d'évolution pour le scénario « La Bio sur toutes les tables » en France en 2040	23
Annexe 3 : Les opportunités et les obstacles à la réalisation de ce scénario	29
Annexe 4 : Les actions et jalons par composante	33

Introduction

Le projet OrganicTargets4EU et la construction de scénarios

Le projet européen (HORIZON Europe) OrganicTargets4EU vise à atteindre un objectif d'expansion de l'agriculture biologique, correspondant à 25% de la surface agricole européenne, à travers l'élaboration de scénarios transformatifs. Cet objectif est inscrit dans la stratégie européenne *Farm to Fork*, qui fixe la cible de 25% des surfaces en agriculture biologique à l'horizon 2030. Dans le cadre de la tâche 2.2 du WP2 du projet, quatre scénarios ont ainsi été développés lors d'un atelier multi-acteurs qui s'est tenu en juin 2023 à Bruxelles avec des experts européens de la filière bio¹. Ces scénarios sont à l'échelle européenne et à l'horizon 2040. Ce sont des scénarios souhaitables dans la mesure où ils atteignent (et vont au-delà de) l'objectif de surface fixée par la stratégie *Farm to Fork* pour 2030. Les évolutions des systèmes agricoles, de la consommation alimentaire, des chaînes de valeur sont différentes dans chacun des scénarios. Les scénarios diffèrent aussi par leurs moteurs, ainsi que par des contextes européens et des politiques publiques contrastés. Dans certains scénarios, les politiques publiques sont plutôt le moteur du développement de l'agriculture biologique, tandis que dans d'autres, ce développement est plutôt tiré par la demande.

¹ Les scénarios sont disponibles sur le site internet du projet : <https://organictargets.eu/wp-content/uploads/2024/04/OrganicTargets4EU-Scenarios-Narratives.pdf>



La démarche de construction du chemin de transition

Afin de traduire ces scénarios européens dans les contextes nationaux, une démarche a été initiée avec des partenaires nationaux (acteurs du développement et de la recherche appliquée de l'agriculture biologique) pour élaborer des chemins de transition dans chaque pays, en mettant en œuvre une démarche dite de backcasting à partir d'une méthode développée à INRAE DEPE.

La démarche de backcasting vise à travailler à rebours à partir d'un futur désirable (le point d'arrivée) pour identifier les actions nécessaires et les jalons à réaliser pour atteindre ce point d'arrivée². En identifiant, articulant et organisant chronologiquement ces jalons et ces actions, cette démarche permet de construire un chemin de transition entre le présent et le point d'arrivée.

Dans le cadre d'OrganicTargets4EU (tâche 2.3 du WP2), la démarche de backcasting construite par l'équipe-projet INRAE DEPE (Direction de l'Expertise Scientifique collective, de la Prospective et des Etudes) / ECODEV (unité Ecodéveloppement) a été appliquée à l'agriculture biologique dans cinq pays d'Europe (France, Hongrie, Danemark, Italie et Allemagne) en s'appuyant sur les scénarios européens. Il s'agissait de construire un chemin de transition à l'échelle nationale pour atteindre un point d'arrivée en 2040 allant au-delà de l'atteinte de l'objectif de Farm to Fork de 25% en 2030. Cet horizon plus lointain permet d'élargir l'espace des possibles et surtout d'imaginer une trajectoire de long terme intégrant des ruptures. Ce point d'arrivée correspond à la déclinaison nationale d'un des quatre scénarios européens développés précédemment dans le projet.

La démarche de construction de ce chemin de transition a été organisée en cinq étapes.

1. D'abord, les tendances et dynamiques passées de la bio en France ont été analysées, grâce à des échanges spécifiques (ITAB-INRAE DEPE) et la mobilisation des analyses rétrospectives réalisées dans le cadre du WP1 du projet (voir Annexe 1).

2. Ensuite, une équipe de l'ITAB et l'équipe-projet INRAE DEPE/ECODEV ont choisi un scénario (parmi les quatre) sur la base du contexte national ainsi que des tendances passées et en cours. Le scénario qui a été choisi est *La Bio sur toutes les tables* (« *Organic on Every Table* »). Il s'agit d'un scénario centré sur un développement de la demande en produits issus de l'agriculture biologique et un renforcement conjoint de l'offre de produits bio et des chaînes de valeur. Il est donc plutôt axé sur la demande, et sur les acteurs privés de l'aval, mais intègre des politiques publiques favorables à l'agriculture biologique et aux enjeux environnementaux, y compris à l'échelle européenne. Ce scénario reste robuste dans un contexte d'incertitude sur le devenir des politiques européennes et de relative stabilité de la consommation après un épisode de crise, et cohérent avec des objectifs nationaux tant de production que de consommation.

3. Ce scénario a ensuite été décliné à l'échelle nationale (figure 1) : les hypothèses du scénario européen ont été traduites en hypothèses pour la France (voir Annexe 2) et un récit a été développé (voir section 1).

² Voir Robinson (1982), ainsi que Kok et al. (2011) et Mora et al. (2023) pour des exemples d'applications.



4. Le scénario national ainsi obtenu a constitué le point d'arrivée pour un atelier participatif de backcasting (avec une diversité d'acteurs partie-prenantes), visant à élaborer un chemin de transition en définissant les jalons et actions nécessaires pour atteindre ce futur désirable.

5. Enfin, les matériaux issus de l'atelier ont été retravaillés par les deux équipes INRAE et ITAB pour finaliser le chemin de transition présenté dans la section 2.

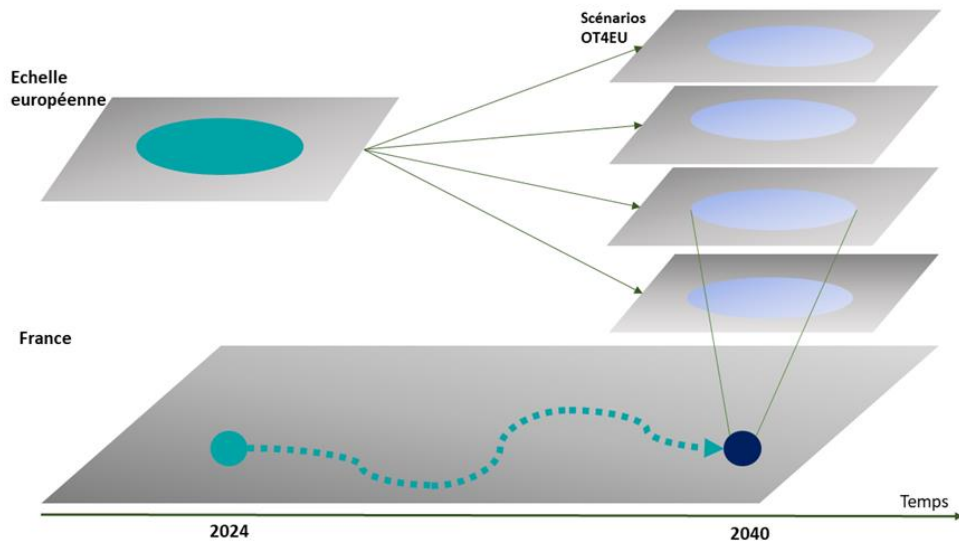


Figure 1. Déclinaison du scénario européen dans un scénario national en 2040 et élaboration d'un chemin de transition vers le scénario national (en pointillé)

Le déroulement de l'atelier

L'atelier s'est tenu le **24 mai 2024** à Paris, sur une journée complète. Il a été organisé et animé par des membres de INRAE DEPE et de l'ITAB : Olivier Mora, Etienne Schultz, Natacha Sautereau, Rodolphe Vidal, Jade Serre. Il a réuni une diversité d'acteurs : 17 participants représentant la production, le conseil agricole, la collecte, la transformation et la distribution, le monde associatif et les consommateurs, la puissance publique et la recherche.

L'objectif principal de l'atelier était la construction d'un chemin de transition jusqu'en 2040 pour la France afin d'atteindre l'objectif de 25% des terres agricoles en Agriculture Biologique.

Plus largement, et pour les acteurs présents, l'atelier devait permettre :

- d'échanger et de réfléchir sur le futur de la bio dans un atelier **participatif et multi-acteurs** ;
- de construire une **vision partagée** de la transition entre acteurs de la bio ;
- de renforcer les **capacités stratégiques** et d'anticipation pour le secteur bio en France.

En suivant la démarche décrite plus haut, l'atelier a mis en œuvre une approche de backcasting en partant d'un point d'arrivée désirable – le scénario Bio France en 2040



(voir ci-après) – puis travaillant à rebours de ce point d'arrivée pour construire un chemin de transition en identifiant et articulant les obstacles, opportunités, jalons et actions.

Ce travail a été fait en relation avec **quatre composantes du système : (1) la production et les agriculteurs, (2) les systèmes de connaissance et d'innovation agricoles, (3) les chaînes de valeur, et (4) les consommateurs et citoyens**. Les politiques publiques ont été considérées comme transversales aux quatre composantes : elles ont été prises en compte dans une seconde étape lors la réflexion sur les actions nécessaires pour atteindre les jalons.

L'atelier s'est organisé en trois grandes étapes :

1. l'identification des **obstacles, opportunités et jalons** pour atteindre le point d'arrivée (voir Annexe 3) ;
2. l'identification des **actions** nécessaires pour atteindre les jalons (voir Annexe 4) ;
3. la **construction du chemin de transition en articulant les jalons et les actions** dans une frise chronologique (2024-2040).

Lors des deux premières étapes, les participants ont été répartis en deux groupes. Un premier groupe a travaillé à identifier les obstacles et opportunités, jalons puis actions pour la production et les agriculteurs et pour les systèmes de connaissance et d'innovation agricoles. Un second groupe a travaillé en parallèle sur les deux autres composantes : les chaînes de valeur et les consommateurs et citoyens. Les résultats de ces activités de groupes ont été présentés et discutés en plénière. Les groupes sont restés les mêmes toute la journée et ont été constitués en fonction des profils des participants, de façon à les faire travailler sur les composantes dont ils sont partie-prenantes ou experts. Lors de l'étape finale de construction du chemin de transition, les deux groupes étaient réunis, l'objectif étant d'articuler les jalons et les actions des différentes composantes.

Ce rapport est à la fois un compte-rendu de l'atelier mais présente également le travail réalisé post-atelier par l'équipe-projet afin de synthétiser, organiser et hiérarchiser les matériaux issus de l'atelier pour construire un chemin de transition cohérent. Ainsi, les deux sections suivantes présentent successivement le scénario réalisé avant l'atelier (1), puis le chemin de transition résultant de la démarche de backcasting menée pendant l'atelier et retravaillé après l'atelier (2). La troisième section montre comment le chemin de transition répond à certains des obstacles et opportunités identifiés au début de l'atelier.

1. Le scénario « La Bio sur toutes les Tables » en France en 2040

En 2040, l'agriculture et l'alimentation biologiques se sont fortement et conjointement développées avec la reconnaissance croissante de leurs effets bénéfiques pour la santé et l'environnement. L'accès aux produits bio s'est généralisé grâce à une diversité de chaînes d'approvisionnement. Désormais, les consommateurs, les citoyens et les décideurs publics mobilisent l'agriculture biologique comme un outil de démocratie alimentaire dans un objectif de renforcer la santé globale (concept « One Health ») comme bien commun. L'image de la bio dans le grand public et pour les pouvoirs publics



s'est transformée avec l'intégration d'enjeux environnementaux, nutritionnels et climatiques.

La reconnaissance par les consommateurs des effets positifs de l'agriculture biologique sur l'environnement et la santé résulte d'une objectivation des effets combinés de l'alimentation bio sur la santé humaine et des systèmes agricoles sur les écosystèmes (évaluation des services écosystémiques, mesure de l'évolution de la diversité des espèces via l'ADN environnemental et les outils de métagénomique). Ceci a conduit à marginaliser d'autres propositions telles que l'agriculture régénérative, ou le label Haute Valeur Environnementale (HVE) et le label privé « zéro résidus de pesticides ». En parallèle, un encadrement des allégations des labels privés a été mis en œuvre, ce qui a eu pour effet de renforcer la confiance du consommateur dans l'agriculture biologique en valorisant la robustesse de son processus de contrôle et de certification (par des tiers, ou une certification de groupe, ou un système de garantie participatif). Entre 2024 et 2040, la croissance de la demande pour des produits bio s'est inscrite dans une évolution des consommateurs qui s'orientent vers des régimes diversifiés et sains, intégrant des légumineuses, sans pesticides chimiques, et sans produits ultra-transformés.

L'accessibilité des produits bio a été beaucoup renforcée dans la grande distribution généraliste et dans les magasins discounts. La grande distribution a eu un rôle moteur pour permettre une large disponibilité des produits bio. Les GMS ont mis en place des opérations de marketing pour promouvoir l'achat des produits bio auprès des consommateurs : des systèmes d'offres et de fidélité sont mis en place pour attirer des consommateurs qui étaient distants de la consommation bio. Le partage de la valeur au sein des chaînes de valeur a été rééquilibré via des dispositifs de contractualisation pluriannuelle qui garantissent aux agriculteurs des prix d'achats par les collecteurs, les transformateurs et les grandes et moyennes surfaces (GMS). L'accès des populations rurales et urbaines aux produits bio est assuré par la coexistence d'une diversité de circuits d'approvisionnement : GMS, distribution spécialisée, circuits courts, vente directe. Mais c'est également par la restauration collective, où la bio représente désormais de 20% à 100% des approvisionnements, et la consommation hors domicile via la restauration commerciale, que s'est développée la consommation de produits bio dans l'ensemble de la population. La chaîne de valeur s'est organisée pour répondre à ces enjeux, notamment en limitant les durées de stockage de produits de l'agriculture biologique par les collecteurs en renforçant la première et la seconde transformation des produits, notamment des légumineuses bio dans l'agro-industrie.

La reconnaissance du label bio par les consommateurs a conduit à mettre en place des dispositifs traitant des enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux – et notamment une sécurité sociale alimentaire (SSA) – fondés sur la production ou la consommation de produits bio.

A l'échelle nationale, le développement de la production bio s'est appuyé sur un processus de déssectorialisation des politiques visant l'agriculture biologique, pour aller vers des politiques transversales et intégrées qui mobilisent l'agriculture biologique pour améliorer la qualité de l'eau et des sols, la biodiversité, la qualité nutritionnelle de l'alimentation, le climat et la santé, et lutter contre la précarité alimentaire. Ainsi les



politiques d'installation et de conversion sont désormais coordonnées non seulement avec les acteurs « classiques » publics et privés (ex. Chambres d'agriculture, Groupements d'Agriculteurs Biologiques [GAB], Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural [CIVAM]), mais également avec, par exemple, les Agences de l'eau, la Banque des territoires, l'Office français de la biodiversité (OFB) et des acteurs de l'aménagement du territoire (ex. Compagnie Nationale du Rhône [CNR]) aux échelles régionale et nationale et des acteurs des Projets Alimentaires Territoriaux

Le développement de la production en agriculture biologique s'appuie également sur le maintien de la politique agricole commune (PAC) à l'échelle européenne, avec des aides directes à l'installation et au maintien de l'agriculture biologique dans le premier pilier, et un renforcement des transferts du premier vers le second pilier permettant de mettre en œuvre des politiques territoriales intégrées.

Les conversions à l'agriculture biologique ont concerné principalement les grandes cultures, avec le développement de rotations longues et diversifiées intégrant des légumineuses, mais le développement de la bio s'est aussi poursuivi dans les cultures pérennes et en maraîchage. Dans les zones de montagne, l'élevage de ruminants s'est massivement converti à l'agriculture biologique, avec le développement d'un élevage extensif et le renforcement de l'autonomie de l'alimentation animale. De manière générale, les systèmes d'élevage qui se sont convertis à l'agriculture biologique privilégient l'autonomie alimentaire des systèmes et le bien-être animal.

Par ailleurs, le système de recherche, d'enseignement, de formation et de conseil a polarisé son action sur l'agriculture biologique comme moyen d'atteindre les objectifs posés par l'agroécologie. Le conseil aux agriculteurs s'est diversifié en fonction des filières et des territoires avec à la fois des associations professionnelles et de réseaux d'acteurs (ex. réseau des Chambres d'agriculture, et réseau FNAB des groupements d'agriculteurs biologiques), intégrant des acteurs territoriaux (ex. formalisé par ex. dans le cadre des PAT) ou des opérateurs de la chaîne de valeur (mettant en place des cahiers des charges privés). Des collectifs hybrides regroupant agriculteurs, citoyens et acteurs de la chaîne de valeur ont accompagné les dynamiques de conversion par des dispositifs d'apprentissage et d'échanges.

2. Le chemin de transition du scénario « La Bio sur toutes les Tables »

Le chemin de transition présenté, entre la situation actuelle et le point d'arrivée décrit par le scénario en 2040, a été élaboré par l'équipe-projet après l'atelier du 24 mai 2024, en se fondant sur le chemin non-finalisé établi pendant l'atelier et également sur l'identification de jalons et d'actions par composante plus tôt dans la journée. L'élaboration du chemin implique de faire des choix, de hiérarchiser, parfois de regrouper actions et jalons. Il cherche à rendre justice à la richesse des jalons et actions identifiés lors de l'atelier, tout en garantissant la lisibilité, la clarté et la cohérence du chemin et de sa représentation.



Le chemin de transition est présenté par un récit décrivant la transition, puis par une frise chronologique présentant les éléments de la transition et leur articulation (p.11).

Après 2024-2025, des dispositifs visant à orienter la production et la consommation dans le sens d'un développement de la bio sont mis en œuvre. Leur déploiement fait suite à la **reconnaissance des impacts des différents modes d'agriculture sur l'environnement et la santé**. Des actions volontaristes de communication et de plaidoyer, l'objectivation des coûts cachés liés à l'agriculture et au système alimentaire dans son ensemble et une prise de conscience de l'ampleur de la pollution de l'eau (ainsi que de l'air et du sol) par les pesticides ont permis d'arriver à ce résultat. Une **TVA différenciée** des produits en fonction de leur impact sur l'environnement et la santé est ainsi mise en place. Il en résulte une taxation réduite des produits bio et une taxation accrue des produits issus de l'agriculture conventionnelle, des produits ultra-transformés et des produits carnés. L'affichage environnemental participe aussi à orienter le choix des consommateurs. Du côté de la production, une **redevance sur les pollutions** liée aux activités agricoles est généralisée (qualité et quantité de l'eau, régulation des pesticides, impacts sur la biodiversité). Des moyens importants sont fléchés pour identifier et lever les freins et impasses agronomiques au développement de la bio. Des **alliances territoriales** incluant des acteurs comme les Agences de l'Eau et les collectivités territoriales se constituent pour mettre en œuvre des mesures en faveur de la biodiversité, de l'eau et de la réduction des pesticides. Ces acteurs développent une **vision intégrée** des enjeux environnementaux, de santé et alimentaires dans laquelle **la bio est l'outil principal de transformation du territoire**. Il s'agit notamment de protéger les aires de captage pour améliorer la qualité de l'eau par des PSE bio, d'assurer le maintien de l'agriculture, de préserver la biodiversité dans les paysages agricoles et d'assurer l'accès des populations les plus précarisées à une alimentation de qualité (via des expérimentations locales de caisses de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) ou de coopératives alimentaires territoriales).

A partir de 2028, les actions de ces acteurs territoriaux s'appuient sur les **Paiements des Services Environnementaux** (PSE) issus d'une réforme majeure de la Politique Agricole Commune (PAC). Ainsi, l'aide à la bio et aux agriculteurs bio se justifie par les bénéfices environnementaux.

Les mesures liées à la consommation ont entraîné **une transformation des régimes alimentaires** avec une **plus grande part de produits bio dans l'alimentation**, une réduction de la consommation de produits animaux, et une augmentation de la consommation de **légumineuses**. Prenant appui sur cette hausse de la consommation, la production de légumineuses a pris une plus grande place dans les systèmes agricoles. Les **chaînes de valeur** se sont aussi organisées pour promouvoir l'offre de produits bio et répondre à la demande. A la suite de l'obligation faite par l'Etat d'un **reporting** public de la part de produits bio par la grande distribution, l'offre de produits bio atteint 15% des références en GMS en 2030 et les produits bio représentent 10% du panier des ménages.



Les **alliances territoriales** ont eu un rôle central pour le développement de l'agriculture biologique, via l'**installation** d'agriculteurs en bio, la **restauration** collective en bio et les **interfaces** entre recherche, développement, conseil et formation. L'ensemble de ces actions ont été en partie **financées par la redevance sur les pollutions**. L'installation d'agriculteurs bénéficie d'un accès facilité au **foncier** ainsi que d'un ensemble de mesures de **transformation du métier** (installations collectives, hors cadre familial, plus grande flexibilité dans la carrière). Les organisations locales de recherche-innovation permettent de surmonter certaines impasses techniques (fertilisation, adventices, rendements). Des **caisses de péréquation** (pour compenser des pertes de revenus pendant la période de transition ou liées à des aléas de production ou de marché) sont développées au niveau territorial financées par la redevance sur les pollutions.

Après 2032, les **chaînes de valeur** se transforment avec la mise en place massive de dispositif de **contractualisation tripartite entre producteurs, transformateurs et distributeurs**. Cela permet de stabiliser des débouchés à la production sur plusieurs années et de garantir des prix rémunérateurs aux agriculteurs. Le dispositif de **reporting** se généralise à l'ensemble des acteurs des chaînes de valeur (dont les opérateurs de collecte, stockage et de transformation). Les aides aux opérateurs de stockage et de transformation (notamment via des exonérations fiscales) sont conditionnées à l'atteinte d'une part de bio. Parallèlement, les opérateurs développent leurs capacités de stockage et de transformation et atteignent rapidement 20% de bio dans leurs activités. Ces changements ainsi que les aides à la bio, dont les PSE, conduisent à produire 20% des céréales en bio après 2032. Par ailleurs, **la SSA est généralisée** à l'ensemble des territoires en fin de période, financée par des caisses de péréquation.

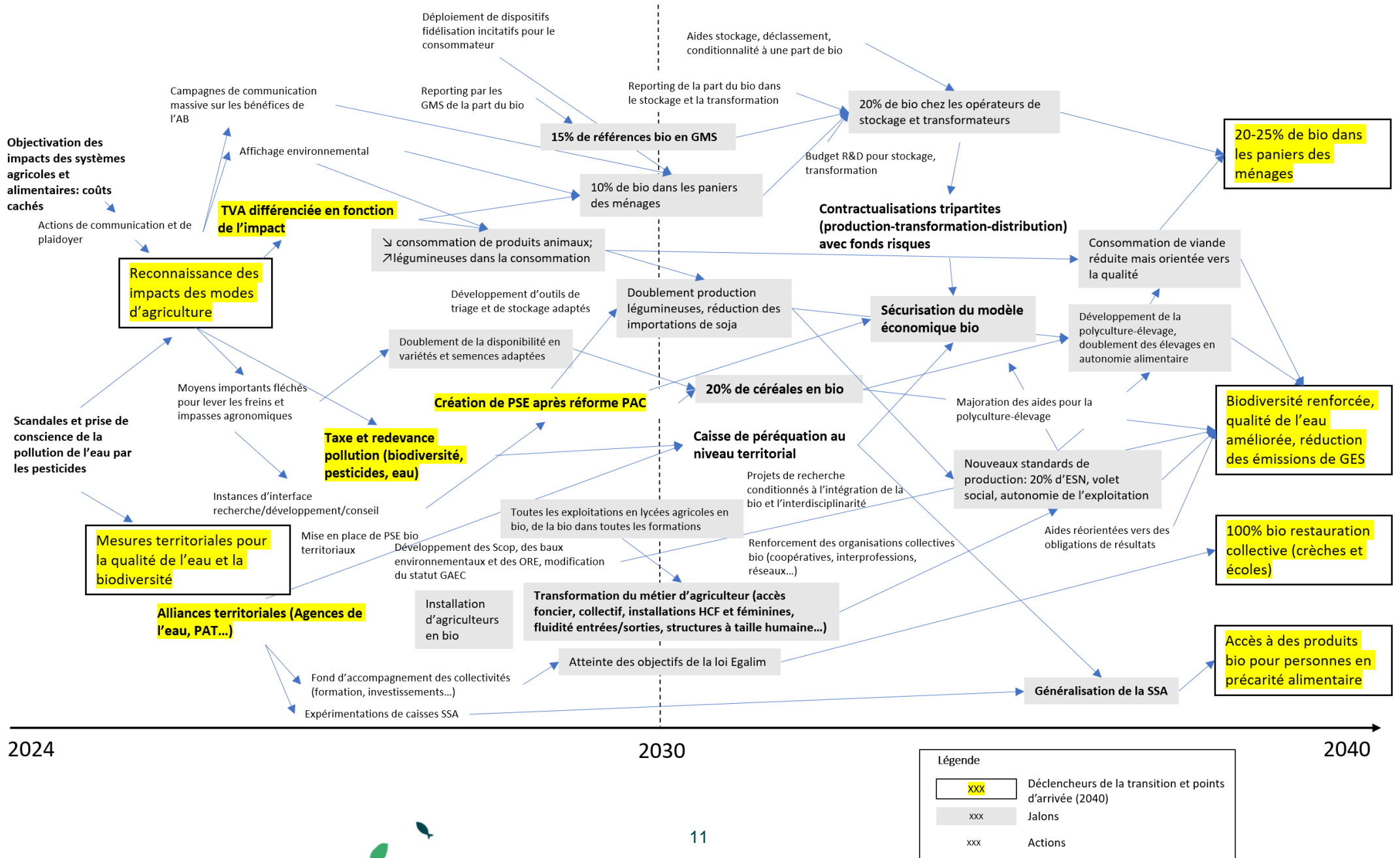
Le modèle économique bio des structures agricoles est sécurisé par la **contractualisation tripartite** qui inclut des fonds risques pour couvrir les pertes de récolte des agriculteurs, les **PSE**, et des **caisses de péréquation au niveau territorial**. Conséquence des réflexions sur le rôle de la bio, **les standards de production en agriculture biologique évoluent** et intègrent des **critères environnementaux** (20% minimum de la surface totale en habitats semi-naturels), **sociaux** (qualité de vie au travail dont temps de travail et rémunération, transmissibilité de l'exploitation) et **d'autonomie** (intrants, alimentation animale). Pour répondre à ce dernier enjeu, la **polyculture-élevage** et les élevages en **autonomie alimentaire** se développent fortement, en lien avec le développement d'une **consommation de produits animaux réduite mais orientée vers plus de qualité**. Les importations d'aliments pour le bétail, notamment de soja diminuent. Les politiques publiques s'orientent vers un soutien lié à des obligations de résultats plutôt que de moyens.

En 2040, à la suite des 20% de bio dans la collecte, le stockage et la transformation, et de la généralisation de la SSA, la bio représente entre 20 et 25% du panier des ménages. En particulier, la consommation de légumineuses a plus que doublé, tout comme la production. Dans la restauration publique, les cantines scolaires et de crèche sont entièrement en bio. Grâce aux dispositifs de sécurité sociale de l'alimentation, les personnes en situation de précarité alimentaire ont accès à des produits bio. La biodiversité est nettement renforcée dans les paysages agricoles (+20% de richesse et



d'abondance spécifique par rapport aux systèmes conventionnels) et la qualité de l'eau améliorée. Les émissions nettes de gaz à effet de serre ont été réduites de moitié sur les fermes en productions végétales qui se sont converties à la bio. La bio représente plus de 25% de la surface agricole.

Figure 2. Frise chronologique du chemin de transition du scénario La Bio sur toutes les tables en France en 2040





3. Comment le chemin de transition permet-il de répondre aux obstacles et opportunités identifiés lors de l'atelier ?

Des obstacles liés à la consommation, au développement des filières, à la concurrence entre les formes d'agriculture se présentent à la bio mais des enjeux globaux, des préoccupations citoyennes peuvent jouer dans le sens de son développement.

1) Les obstacles au développement de la bio et les actions ou jalons de la trajectoire qui permettent d'y répondre

- **Obstacle : Un coût de l'alimentation bio trop élevé, des produits bio difficilement abordables pour des budgets contraints**

Actions ou jalons permettant d'y répondre : Baisses des taux de TVA sur les produits bio, dispositifs de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA)

- **Obstacle : L'inertie des habitudes alimentaires**

Actions et jalons permettant d'y répondre : Des actions sur toutes les dimensions des environnements alimentaires dont augmentation de l'offre de produits bio, campagnes de communication, affichage environnemental, la SSA, des baisses de prix

- **Obstacle : Le partage de la valeur en défaveur des agriculteurs bio et revenu agricole des agriculteurs bio**

Actions et jalons permettant d'y répondre : La sécurisation du modèle économique des exploitations bio, grâce à i) la généralisation de la contractualisation tripartite intégrant des fonds risque et ii) aux caisses de péréquation au niveau territorial (financées par la redevance sur les pollutions)

- **Obstacle : Des filières bio insuffisamment développées et structurées**

Actions et jalons permettant d'y répondre : Développement d'outils de triage et de stockage adaptés, augmentation de l'offre bio dans la grande distribution qui entraîne l'industrie, reporting de la part de bio dans la distribution et la transformation et conditionnalité des aides, contractualisation tripartite

- **Obstacle : La concurrence avec d'autres formes d'agriculture ou d'autres labels**

Actions et jalons permettant d'y répondre : L'objectivation et la reconnaissance des impacts de ces autres formes ou labels permettent d'explicitier et de mettre en évidence les bénéfices relatifs de la bio



- **Obstacle :** Au nom des revenus agricoles et de la compétitivité, des organisations d'agriculteurs préconisent de lever un certain nombre de contraintes environnementales.

Actions et jalons permettant d'y répondre : Une objectivation et une reconnaissance des impacts de l'agriculture menant à une rémunération des services environnementaux dans une logique de prévention plutôt que de réparation, un portage renforcé de l'agroécologie par la R&D pour outiller les décideurs politiques.

2) Les obstacles rencontrés par l'agriculture conventionnelle qui renforcent la pertinence du recours à l'agriculture biologique ou les opportunités pour la bio

- **Le changement climatique et des chocs géopolitiques mettent sous tension l'agriculture conventionnelle (notamment via les aléas climatiques et le prix des intrants)**

Opportunités, jalons et actions pour le développement de la bio : Autonomie en intrants, en alimentation animale, diversification des systèmes et des paysages

- **Les impacts de l'agriculture conventionnelle sur la santé des consommateurs et des agriculteurs**

Opportunités, jalons et actions pour le développement de la bio : Reconnaissance des impacts de l'agriculture, des scandales et une prise de conscience de la pollution de l'eau potable par les pesticides, des alliances territoriales pour traiter ensemble des enjeux agricoles, alimentaires, de santé, la protection des zones de captage par le soutien à la bio...

- **Le renouvellement des générations et le mal-être agricole dans l'agriculture**

Opportunités, jalons et actions pour le développement de la bio : Installations d'agriculteurs en bio via les agences territoriales, sens de l'activité, transformations du métier, sécurisation du modèle économique



Annexe 1. Les tendances passées en France

1. Politiques publiques et gouvernance.....	14
2. Production	16
3. Systèmes de connaissance et d'innovation agricoles.....	17
4. Chaînes de valeur.....	19
5. Consommation.....	21
Sources complémentaires	22

1. Politiques publiques et gouvernance

	Situation actuelle	Tendances passées	Evolutions futures
Politiques agricoles nationales et régionales (incluant la déclinaison de la PAC et les plans stratégiques)	<p>Aides au maintien différentes selon les régions</p> <p>PSN : "décalage entre moyens et ambitions" (Cour des Comptes, 2022)</p> <p>EGAlim : restauration collective (objectif de 20 % de produits bio ou de qualité => plafonne à 6 % en 2021 (CC, 2022), 7 % en 2022 + négociation distributeurs / producteurs sur la répartition de la valeur ajoutée.</p> <p>Nouveau Plan Ambition Bio 2027 en attente depuis fin 2022</p> <p>02/2024 : le ministre annonce une aide d'urgence de 90 millions d'euros pour les bio montrant des difficultés économiques, mais jugée insuffisante par le monde Bio</p>	<p>- Série de plans de développement pluriannuels depuis 1999 (Plan Riquois) visant à structurer le secteur et à soutenir son développement en visant : aides à la conversion, au maintien (disparues en 2017), crédit d'impôt, soutien à la R&D, à la formation, création de l'Agence Bio, et fond de structuration (Avenir Bio). Encastrement / intégration / dilution de l'AB dans le Programme Agroécologique pour la France de Le Foll.</p> <p>- double réforme des aides en 2015 (passage au 2nd pilier +</p>	<p>Ré-investissement (ou non) de l'Etat dans la filière</p> <p>Réorientation des aides vers l'AB</p> <p>Mécanisme de rémunération des externalités positives de la bio (ex. avec le « True Cost Accounting »)</p>
Politiques publiques sectorielles en lien avec le secteur Bio (politiques alimentaires, environnementales et de l'eau)	<p>Eau : politique sur les aires de captage, financements Agence de l'Eau.</p> <p>PNNS : depuis 2017, préconisations à pas feutré de "privilégier si possible les aliments bio" + "augmenter la consommation de produits BIO dans la population de sorte que :100% de la population consomme au moins 20% de leurs consommations de fruits et légumes, produits céréaliers et légumineuses issues de produits BIO par semaine"</p> <p>(https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnns_4_2019-2023.pdf).</p>		



	<p>Politique de Biodiversité : sur des zonages restreints (Natura 2000) : financement de conversion à l'AB</p>	<p>transfert de la gestion aux Régions) = problème de "lisibilité des dispositifs d'aides à l'agriculture bio compte tenu d'enveloppes insuffisantes (1), de différenciations territoriales (2) et de difficultés de gestion (3)" (CC, 2022) =></p>	
<p>Gouvernance du secteur Bio</p>	<p>Gouvernance diffuse, pluri-céphale et pas toujours coordonnée : CNAB au sein l'INAO suit l'évolution de la réglementation du cahier des charges. Agence Bio en charge du suivi statistique du secteur, de la communication + de la gestion du Fond Avenir Bio qui soutient la structuration des filières. FNAB organisme fédérateur des groupements d'agriculteurs bio. Maison de l'AB : fédération des syndicats des filières avales. ITAB : institut technique transversal dédié à l'ensemble des systèmes AB. ACTA et APCA en charge de l'accompagnement, de même que les GAB/Agribio</p>	<p>problèmes récurrents de retards de paiement des aides PAC depuis 2015, et baisse du soutien national/ dilution par rapport à d'autres formes d'agroécologie. - 2017 : Déclaration ministre que le marché seul peut soutenir la croissance du secteur</p>	



2. Production

	Situation actuelle	Tendances passées	Evolutions futures
Place de l'agriculture biologique dans l'agriculture nationale : part de la Bio dans la SAU, part des productions Bio par types de production végétale et animale, taille des fermes	19% des agriculteurs en Bio en 2022 (58 400 agriculteurs en 2021, 60 483 en 2022) 2,8 millions d'hectares en 2021 soit 10,3 % de la SAU. Toujours en croissance mais tendance au tassement (-24% de conversion en 2022), voire à la déconversion du fait du choc de l'inflation (depuis 2021). Déclassement de productions Bio en conventionnel	Démographie agricole en berne, enjeux de reprise de ferme (qui sont parfois une opportunité de conversion) et d'installation avec des projets innovants. Augmentation régulière globale entre 2010 et 2021 de la part du bio dans la surface agricole de 3% à 10% et du nombre d'exploitations. Mais des disparités fortes selon les régions et les productions, dépendant de : l'histoire locale du développement de l'AB, la rentabilité économique des spécialisations agricoles, la proximité de bassins de consommation, la concurrence locale entre productions, le potentiel agronomique des terres, la pression foncière, le degré de structuration des filières et l'importance du soutien public (Allaire, 2016).	=> évolution des coûts de production sous l'effet d'une adaptation technique des producteurs ; diminution de l'inflation ; investissement dans les aides au maintien par l'Etat, sinon risque de poursuite de la stagnation des conversions voire dynamique de déconversion. Enjeu de déspecialisation des fermes, pour réduire les risques de dépendance et effets de fluctuation. Des ressources à explorer (recyclage, excréta humains...) Ré-évaluer format, rusticité, mixité et performances attendues des animaux.
Conversion des systèmes de culture : taux de conversion, facteurs limitants et moteurs.	Conversions en baisse en 2022 : Grandes Cultures (-52,2%), Vigne (-46%), Fruits (-14%), Légumes (-10,2%). Des stocks qui s'accumulent, au moins pour certains produits.		
Conversion des systèmes d'élevage : taux de conversion, facteurs limitants et moteurs	Conversion en baisse en 2022 (-33%). Crise de l'inflation.		



3. Systèmes de connaissance et d'innovation agricoles

	Situation actuelle	Tendances passées	Evolutions futures
Aval : équipements agricoles, intrants, semences	Semences : manque de matériel génétique adapté en AB. Même si aujourd'hui quelques variétés et plants sont bien adaptés à l'AB, un régime dérogatoire subsiste (https://www.semences-biologiques.org/)	Passage d'entreprises de machinisme (travail du sol) dédiées à l'AB à des firmes généralistes (extension de l'AB aux autres agricultures). Développement de semenciers spécialisés en bio.	Multiplication et légitimation des multiples dispositifs de co-création de connaissances. Montée en puissance des <i>Living labs</i> , et des échanges directs entre pairs (<i>via</i> le web, les vidéos...)
Rôle des associations Bio dans le renforcement des compétences	Rôle d'accompagnement technico-économique des agriculteurs (GAB, agribio) en complément des Chambres d'Agriculture Rôle de plaidoyer (FNAB)	Intégration généralisée de l'AB dans les curriculums de formation, mais parfois de façon dispersée. Quelques lieux d'articulation entre recherche/formation et développement (RMT DévAB, UMT SiBio)	



<p>Rôle et place des systèmes de connaissance et d'innovation (apprentissage, formation, conseil, innovation) pour l'agriculture biologique</p>	<p>Une gouvernance fragmentaire et peu lisible de l'extérieur, impliquant de nombreuses organisations, sans que leurs liens soient toujours explicites.</p> <p>INRAE : institut de recherche généraliste avec un programme de recherche sur l'AB depuis 2000, devenu un Méta-programme (METABIO) en 2020. Financement de projets de recherche et de bourses de thèses + cofinancement INRAE de l'Eranet et CoreOrganic jusqu'en 2023 + stations expérimentales converties.</p> <p>Labellisation de l'ITAB en tant qu'institut technique transversal dédié à l'AB en 2017 puis en 2023. Mais difficultés financières de l'institut + relations complexes avec OPA traditionnelles. Des mondes qui coexistent, se complètent et parfois s'ignorent. Structuration de la R&D bio avec ITAB Lab qui coordonne les différentes stations expérimentales en AB (hors INRAE)</p> <p>Des formations dédiées, de formations professionnelles (CFPPA) jusqu'au niveau licence (ABCD) et master (Eurorganic, master associant l'ISARA à trois Universités). Depuis 2022, chaire partenariale « Agriculture Biologique » de Bordeaux Sciences Agro. Implantation du FiBL en France</p>		
--	---	--	--



4. Chaînes de valeur

	Situation actuelle	Tendances passées	Evolutions futures
Place des produits Bio dans la grande distribution ; organisation et structure des chaînes de valeur (longueur, échelle, acteurs, spécialisation, contrats, standards)	<p>Hausse soutenue de la croissance du secteur s'est inversée dès 2021 avec une baisse de 5% en valeur et 9% en volume en 2022 (Agence Bio, 2023). GMS en tête (78% des acheteurs bio) de manière relativement stable sauf un reflux durant Covid, où les circuits courts ont pris un peu plus d'importance, mais retour à la situation antérieure (24% des acheteurs, croissance 2021/2022 : -4,7%), magasins spécialisés en recul (22% en 2023 contre 28% en 2022, croissance 2021/2022 : -8,6%), et les circuits courts résistent (Agence Bio, 2023). Mais depuis 2 ans, les GMS se sont repositionnées / produits bio, magasins spécialisés en souffrance (fermetures y compris chez Biocoop)</p>	<p>Hausse soutenue du marché par le soutien public et plus récemment par la demande, et investissement de la GMS sur les produits AB devenue une "niche" crédible. Magasins spécialisés profitent de la croissance de la demande pour s'étendre (Biocoop en particulier) Extension du domaine d'application de règlement européen à davantage de produits, et ouverture à la certification de groupe pour en réduire les coûts.</p>	<p>Dépendance aux coûts de production donc à l'inflation Meilleur partage de la valeur entre producteurs et distributeurs. Apport potentiel des notions de système et de souveraineté alimentaires (présents en agroécologie) pour dépasser celles de filières et chaînes de valeur (relations plutôt linéaires, mues par le partage de plus-values)</p>



<p>Place des produits Bio dans la restauration publique, collective et privé</p>	<p>Objectif de la Loi EGalim non respecté (seulement 6% de produits AB en restauration collective) (CC 2022), faiblesse de la présence des produits bio dans les restaurants du fait du coût élevé.</p>		
<p>Internationalisation des chaînes de valeur Bio, commerce international de produits Bio, part des produits Bio exportés</p>	<p>Repli des importations, stagnation globale des exportations avec des disparités selon les secteurs (export significatif pour le vin).</p>		



5. Consommation

	Situation actuelle	Tendances passées	Evolutions futures
Relation et concurrence avec des standards et des labels alternatifs	<p>Multiplicité des qualificatifs d'agricultures à base écologique.</p> <p>Compétition entre AB et HVE niveau 3 (même s'il est mal connu par les consommateurs) + concurrence avec le local (important pour 29% des conso).</p> <p>Baisse de la confiance dans les informations fournies sur les produits AB : note de 5,9/10 (Agence Bio 2024).</p> <p>Une différenciation par rapport à l'agroécologie, qui ne dispose pas de signe distinctif reconnu en France; la certification AB pouvant être une opportunité de valorisation de démarches relevant de l'agroécologie.</p>	<p>Emergence et diversité des « nouveaux consommateurs ».</p> <p>Croissance continue de la part des achats bio (2,8% en 2014 à 6,6%). De 40% à 76% de la part de consommation mensuelle de produits bio entre 2010 et 2021 (Agence Bio, 2024).</p> <p>Consommation Bio multipliée par 3,5 entre 2010 et 2020 (« alignement des planètes » : production et consommation étant plutôt en phase)</p>	<p>Enjeu du prix des produits bio => Evolution de l'inflation + soutiens à l'alimentation bio / TVA différenciée + "Sécurité Sociale Alimentaire" (vers une démocratie alimentaire)</p> <p>Communication sur la justification du « price premium » et lutte contre la défiance, arguments santé de l'alimentation étayés par les études (Agence Bio), méthodes de Comptabilité en Coût Réel (« True Cost Accounting ») ouvrant aussi sur l'autre rôle sociétal de la bio tel qu'affiché dans les considérants du règlement européen.</p> <p>Ne faut-il pas aussi renouveler la figure du consomma(c)teur / mangeur / citoyen? Quelle éthique dans l'étiquette ?</p>
Caractéristiques des consommateurs Bio (socio-économiques, pratiques d'achat)	<p>Propension supérieure de consommation de produits biologiques des CSP+, hauts niveau d'étude, et de revenu. Tendances supérieure des jeunes à consommer bio mais en baisse significative. Baisse significative chez CSP intermédiaire.</p> <p>Recul des préoccupations santé au profit d'arguments gustatifs / plaisir sauf chez les conso quotidiens (Baromètre Agence Bio, 2024)</p>		



<p>Evolution des régimes et des pratiques alimentaires</p>	<p>Baisse de la part de consommateur ayant consommé bio au moins une fois par mois dans les 12 derniers mois (de 76% en 2021 à 54% en 2023) ; baisse de la fréquence et quantité d'achat depuis 2022 à cause de : i) la cherté (de moins en moins acceptée), ii) doutes sur le fait qu'ils soient totalement bio (Baromètre Agence Bio 2024). Consommateurs obligés de se restreindre : bio = variable d'ajustement. Faible part des consommateurs à régime particulier (végétarien, etc...)</p>		
---	--	--	--

Sources complémentaires

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-soutien-lagriculture-biologique>
<https://productions-animales.org/article/view/7937>
<https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/comment-relancer-le-secteur-bio-pourquoi-il-faut-dabord>
https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/02/25/l-agriculture-biologique-en-crise-attend-un-soutien-fort-de-l-etat_6218404_3234.html?lmd_medium=al&lmd_campaign=envoye-par-appli&lmd_creation=android&lmd_source=default
<https://reporterre.net/Trop-cher-et-pas-vendeur-les-restos-boudent-le-bio>
<https://agriculture.gouv.fr/sia2024-marc-fesneau-annonce-la-mise-en-oeuvre-dun-nouveau-plan-de-soutien-lagriculture-biologique>
<https://www.fnab.org/plan-daide-bio-et-plan-ambition-bio-quelques-avancees-mais-encore-de-fortes-attentes/>
<https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2023/11/RAPPORT-2023-donne%CC%81es-2022-FINAL-nov23-1.pdf>
https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/02/25/l-agriculture-biologique-en-crise-attend-un-soutien-fort-de-l-etat_6218404_3234.html?lmd_medium=al&lmd_campaign=envoye-par-appli&lmd_creation=android&lmd_source=default
https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/02/25/l-agriculture-biologique-grand-oublie-du-quoi-qu-il-en-coute-du-gouvernement_6163265_3234.html
<https://www.semences-plants-biologiques.org/>
<https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/observatoire-de-la-production-bio/observatoire-de-la-production-bio-nationale/>



Annexe 2. Les hypothèses d'évolution pour le scénario « La Bio sur toutes les tables » en France en 2040

1. Hypothèses d'évolution pour la consommation et les citoyens	24
2. Hypothèses d'évolution pour les chaînes de valeur.....	25
3. Hypothèses d'évolution pour la production agricole	26
4. Hypothèses d'évolution pour les politiques publiques	27
5. Hypothèses d'évolution pour les systèmes de connaissance et d'innovation agricoles	28



1. Hypothèses d'évolution pour les chaînes de valeur

Hypothèses du scénario européen en 2040	Déclinaison pour la France en 2040
<ul style="list-style-type: none"> - Rôle moteur de la grande distribution pour permettre une large disponibilité des produits bio; incorporation et consolidation de certaines alternatives à petite échelle et de distributeurs - Expansion des modèles alternatifs (e-commerce, systèmes de paniers, Amaps, marchés de producteurs, partenariats producteurs-consommateurs, nouveaux modèles de distribution liés au numérique) - Implication directe des producteurs dans les chaînes de valeurs, ce qui leur permet d'obtenir un partage de la valeur plus favorable - Réduction du différentiel de prix (sauf pour les produits animaux) mais maintien du premium pour le producteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'accessibilité par la grande distribution y compris les magasins discount (avec régulation des marges) - Diversité de chaîne de valeur (GMS, spécialisés, circuits courts/vente directe) pour assurer l'accès de toutes les populations sur tous les territoires urbains et ruraux - Gouvernance pour favoriser le partage de la valeur au sein de la chaîne avec un pouvoir accru des agriculteurs. Exemple : contractualisation pluriannuelle avec garantie des prix entre GMS et agriculteurs



2. Hypothèses d'évolution pour la consommation et les citoyens

Hypothèses du scénario européen en 2040	Déclinaison pour la France en 2040
<ul style="list-style-type: none"> - Prééminence du bio sur les autres standards et modèles - Reconnaissance du bio comme garant de valeurs associées à l'alimentation - Bio de plus en plus associé aux enjeux et préoccupations sanitaires - Produits bio dans la consommation au domicile mais aussi hors domicile : dans les écoles et la restauration collective publique (grâce à des politiques de commande publique), au travail et dans les restaurants 	<ul style="list-style-type: none"> - Régulation des autres labels (vis-à-vis de régénératif, HVE, ZRP) sur la base de l'objectivation des effets des signes de qualité sur les écosystèmes (évaluation des services écosystémiques, barcoding environnemental) - Renforcement de la confiance en mettant en avant la certification par des tiers, par des certifications de groupe ou des systèmes de garantie participatifs - Reconnaissance du label bio comme positif pour l'environnement et la santé et mise en place de dispositifs favorisant la consommation de produits AB pour répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux : ordonnance verte, Sécurité Sociale de l'Alimentation - La consommation de produits biologiques s'inscrit dans des régimes alimentaires plus sains et diversifiés, et dans la volonté d'aller vers une alimentation sans pesticides et sans produits ultra-transformés. - Développement de la bio dans la restauration collective (>20%)



3. Hypothèses d'évolution pour la production agricole

Hypothèses du scénario européen en 2040	Déclinaison pour la France en 2040
<ul style="list-style-type: none">- Large conversion à l'AB pour les terres arables et les cultures permanentes- Diminution de l'élevage pour plus de soutenabilité, des régimes sains et une amélioration du bien-être animal (maintien d'un élevage extensif dans les zones de montagne et zones défavorisées)	<ul style="list-style-type: none">- Développement des grandes cultures en bio et des légumineuses avec les filières nécessaires (amélioration du stockage et organisation des marchés)- Basculement des systèmes d'élevage déjà extensifs (dans les zones de montagne) en bio, et élevages autonomes pour l'alimentation animale ; renforcement de l'autonomie en termes d'alimentation animale dans les élevages hors montagne.- Maintien du revenu : meilleure répartition de la valeur dans la chaîne + paiements pour services environnementaux- Développement des certifications de groupes, et des systèmes de garantie participatifs



4. Hypothèses d'évolution pour les politiques publiques

Hypothèses du scénario européen en 2040	Déclinaison pour la France en 2040
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien du Green Deal - Reconnaissance des bénéfices environnementaux de l'AB - Politiques sectorielles (biodiversité, ressource en eau, azote/nitrates, santé et nutrition) liées à l'AB - Crédits préférentiels liés aux services écosystémiques rendus par l'AB (crédits carbone et biodiversité par exemple): financement public et privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Affirmation d'un objectif ambitieux de développement de la Bio et soutiens financiers et programmatiques - Désectorisation des politiques de la bio pour aller vers des politiques transversales favorisant la biodiversité, la qualité de l'eau, le climat et la santé → vers une intégration des politiques Exemple : coordination des politiques d'installation et de conversion avec des acteurs régionaux, nationaux et privés (Agence de l'Eau, Banque des territoires, OFB, Compagnie du Rhône) - Maintien des aides directes à l'installation et au maintien liées à la PAC (1^{er} pilier), renforcement des transferts au 1^{er} au 2^{ème} pilier : aides liées à des acteurs territoriaux



5. Hypothèses d'évolution pour les systèmes de connaissance et d'innovation agricoles (AKIS)

Hypothèses du scénario européen en 2040	Déclinaison pour la France en 2040
<ul style="list-style-type: none">- Expansion et généralisation de l'AKIS pour l'AB : formation, conseil, université, instituts de recherche- AKIS pour l'agriculture durable: AB, agroécologie, agriculture régénérative	<ul style="list-style-type: none">- Repositionnement plus massif des chambres vers des systèmes durables (AB, agroécologie, etc.)- Plus grande diversification du conseil, de la formation et des compétences en fonction des filières et des territoires. Le conseil émane aussi bien d'associations professionnelles (GAB, chambres, autres) que d'acteurs territoriaux (PAT par exemple) ou d'opérateurs de la chaîne de valeur- Renforcement des collectifs d'agriculteurs, de citoyens et d'acteurs de la chaîne de valeur dans l'apprentissage et les dynamiques de conversion



Annexe 3 : Les opportunités et les obstacles à la réalisation de ce scénario

1. Les opportunités et obstacles en lien avec les chaînes de valeur	29
2. Les opportunités et obstacles en lien avec la consommation et les citoyens.....	30
3. Les opportunités et obstacles en lien avec la production agricole	31
4. Les opportunités et obstacles en lien avec les systèmes de connaissance et d'innovation agricoles	32

La première étape de la démarche de backcasting, conduite lors de l'atelier du 24/05/24 à Paris, a consisté à identifier les opportunités et les obstacles à la réalisation du scénario décrit précédemment. Les opportunités sont les éléments favorables à la réalisation du scénario ; par exemple une demande sociétale, l'existence de filières ou de politiques publiques. Les obstacles sont *a contrario* les éléments qui empêchent ou compliquent la réalisation du scénario ; par exemple un coût de l'alimentation trop élevé, une forte concurrence entre labels... Les participants, répartis en groupes de travail, ont identifié les obstacles et opportunités en lien avec les composantes attribuées au groupe. Les résultats de ces groupes de travail sont reproduites ci-dessous, en commençant par les chaînes de valeur et la consommation et les citoyens, composantes centrales du scénario centré sur la demande.

1. Les opportunités et obstacles en lien avec les chaînes de valeur

Parmi les opportunités, les participants ont notamment souligné les **perspectives de développement économique** et industriel et **d'emploi**, ainsi que l'amélioration de la **résilience** des exploitations à travers le développement de l'agriculture biologique.

Les obstacles au développement de l'agriculture biologique identifiés renvoient plutôt au difficile **partage de la valeur au sein de la chaîne de valeurs**, à la faiblesse des **revenus agricoles**, et à une nécessaire **réorganisation des ateliers de transformation**.

Tableau 1. Liste des opportunités et obstacles pour la chaîne de valeur

Opportunités	Obstacles
Meilleure absorption des chocs grâce à la contractualisation → résilience économique	Partage de la valeur vs positionnement compétitif
Nombreux opérateurs certifiés → peuvent développer rapidement la bio	Comment rééquilibrer la répartition de la valeur → réorganisation de la distribution
Développement d'un tissu d'IAA/PME bio pourvoyeuses d'emploi, relocalisation	Partage de la valeur inégalitaire
Fiscalité du travail plus favorable à l'AB	Désorganisation des acteurs de la distribution en cas de crise



Modèle économique et agilité des entreprises PME meilleure que celle des grandes entreprises	Concentration des outils → maillage du territoire réduit
Besoin de main d'œuvre sur toute la chaîne → rendre désirable le travail dans le secteur	Réorganisation des ateliers de transformation sur le territoire
L'export : avec des marchés qui résistent chez nos voisins et des flux faibles de la France vers l'étranger	Revenu agricole (mentionné deux fois)
Demander travaux sur la transparence des marges / répartition de la valeur	Suremballage
	Inertie politique
	Importations de produits bio

2. Les opportunités et obstacles en lien avec la consommation et les citoyens

Les enjeux de **santé** sont revenus de manière récurrente dans les opportunités pour le développement de l'agriculture biologique. Des opportunités sont aussi identifiées en lien avec **l'information du consommateur**. Symétriquement, le manque d'information et de connaissances sont évoqués parmi les obstacles. Les obstacles se concentrent sur des questions **économiques** (la part limitée de l'alimentation dans le budget des ménages, l'accessibilité des produits bio) et **d'habitudes et de pratiques de consommation**.

Tableau 2. Liste des opportunités et obstacles pour la consommation et les citoyens

Opportunités	Obstacles
Des circuits de commercialisation en retard et donc avec du potentiel	Priorisation de la répartition du budget des ménages
Problèmes de santé publique (cancer, obésité...) (→ bio comme prévention)	Arbitrage de la part de l'alimentation dans le budget des ménages
Baisse des dépenses en termes de santé → lien avec le coût de l'alimentation	Part du budget alimentaire pour les ménages qui n'évolue pas
Prise de conscience des mutuelles santé	Prix élevé des produits bio en grande distribution par rapport aux produits conventionnels
Pression démocratique (santé, environnement, crises)	Précarité alimentaire et sociale
Contamination des aliments et des nappes médiatisée	Inertie des habitudes de consommation
Jeunes générations et transformation de leur demande	Habitudes de consommation
Education à l'environnement	Lenteur dans l'évolution des régimes alimentaires



Opportunité, traçabilité ; information, consommateurs, confiance, demandes des consommateurs	Cuisiner davantage (temps nécessaire, compétences culinaires)
Etiquetage environnemental généralisé ou unifié	Manque d'information sur les bénéfices de l'AB
	Confiance & connaissance
	<i>Burnout</i> de la transition pour les consommateurs saturés d'informations

3. Les opportunités et obstacles en lien avec la production agricole

En termes d'opportunités, la production en agriculture biologique peut (1) **capitaliser sur une capacité et des outils de production, une demande** tant des consommateurs que des porteurs de projets ; (2) **constituer une réponse à des enjeux sociaux, économiques, environnementaux** comme le renouvellement des générations, le changement climatique, l'augmentation du coût des intrants synthétiques. Les obstacles évoqués sont d'ordre **agronomique** (rendements, fertilisation, protection des cultures), **économiques** (revenu, concurrence, aides) ou liés à l'**aval** (filières).

Tableau 3. Liste des opportunités et obstacles pour la production agricole

Opportunités	Obstacles
Capacités de production avec des outils territorialisés (stockage, transformation...)	Pertes de rendement
Dynamiques de projets durables et pérennes	Changement climatique
Porteurs de projet à l'installation en bio	Rémunération trop faible
Conversion/transition comme élément de relance répondant au mal-être agricole et à la disparition d'exploitations agricoles	Concurrence internationale
Reconnaissance des maladies professionnelles liées aux pesticides	Temps et organisation du travail
Renouvellement des générations	Gestion de la fertilisation azotée
Autonomie, diversification, installation	Alternatives au cuivre
Légumineuses : intérêt agronomique et nutritionnelle	Accès au foncier
Matière organique, fertilité, agronomie	Taille des fermes insuffisante pour autonomie
Polyculture élevage pour autonomie	Manque de débouchés et de soutien à la diversification/déspecialisation
Liens systèmes élevage/cultures	Structuration de filières de « diversification »
Prix de l'énergie → opportunité de penser la moindre dépendance aux engrais minéraux	Stockage et transformation
Coût des intrants	
Changement climatique	
Chocs en conventionnel facteurs de changement de pratiques	



Demande porteuse des consommateurs	
Enjeu environnemental comme partie intégrante de l'alimentation + zones de captage	
Renforcement des liens avec le territoire, PAT	
Développement de nouveaux modèles économiques agriculteurs (ex. Coop, SCOP)	

4. Les opportunités et obstacles en lien avec les systèmes de connaissance et d'innovation agricoles

Les opportunités identifiées renvoient aux **attentes des agriculteurs en bio**, à l'intérêt d'une **recherche collaborative et participative** impliquant les agriculteurs, à l'**intérêt de la bio pour d'autres systèmes d'agricultures écologisées** et à des enjeux spécifiques (eau, *Une seule santé*). Les obstacles sont liés aux **moyens financiers** disponibles, à **des enjeux de recherches (semences, rendements) et organisationnels**.

Tableau 4. Liste des opportunités et obstacles pour les systèmes de connaissance et d'innovation agricoles

Opportunités	Obstacles
Attentes du milieu AB en termes de connaissances	Opacité du dispositif français de soutien à l'AB
Renouvellement fort des générations	Spécialisation de la recherche ; moyens financiers dédiés
Changer de système de valeurs et de paradigme	Moyens alloués
Répondre à l'enjeu majeur « une seule santé »	Rendements dans un contexte de changement climatique
Davantage de projets UE de recherche et de diffusion intégrant l'AB	Semences, diversité génétique
Recherche collaborative/participative	Freins à levier sur la R&D
Continuum recherche/formation/terrain (ex, faire des remontées sur les impasses techniques)	Terme d'agroécologie flou
Agriculteurs peuvent appuyer la recherche ; collectifs d'agriculteurs bio à mobiliser pour leurs connaissances	Connaissances situées (dans des territoires)
Intérêt de la bio pour l'innovation agronomique	Fertilisation
Bio avancée sur un certain nombre de sujets → tremplin pour le reste de l'agriculture	Marketing
Agroécologie, gestion adaptative	Risques économiques pour les exploitations dans les lycées agricoles
Travailler sur l'eau	Nécessaire redéfinition du progrès
Gaspillage, valorisation de coproduits	Coût du conseil agroécologie (dont bio)
Formation (agri, techniciens, ingénieurs, administration...)	



Annexe 4. Les actions et jalons par composante

1. Un chemin de transition partiel pour les chaînes de valeur	33
2. Un chemin de transition partiel pour la consommation	36
3. Un chemin de transition partiel pour la production agricole	38
4. Un chemin de transition partiel pour les systèmes de connaissance et d'innovation agricoles	40

Lors de l'atelier du 24/05/24 à Paris, les participants ont travaillé dans une deuxième étape, par composante, à l'identification des jalons à atteindre, puis des actions nécessaires pour l'atteinte des jalons pour chaque composante prise séparément.

Les articulations entre ces actions et jalons ont été retravaillées par l'équipe-projet après l'atelier pour construire des chemins de transition partiels allant d'aujourd'hui à 2040 pour chacune des composantes (chaînes de valeur, consommation, production agricole, systèmes de connaissance et d'innovation agricoles).

1. Un chemin de transition partiel pour les chaînes de valeur

L'**objectivation** en tout début de période **des impacts de l'agriculture sur l'environnement et la santé** (et des bénéfices du bio) justifie :

- l'instauration d'une **TVA variable en fonction des externalités** : ainsi les prix des produits sont différenciés en fonction de leur impact et réduisent la différence de prix entre les produits bio et conventionnels;
- la mise en place généralisée d'un **affichage environnemental** reconnu.

Ces deux éléments, ainsi que la généralisation de dispositifs incitatifs de fidélisation pour le consommateur font **augmenter la part de bio dans le panier des ménages**. Les enseignes de la GMS s'adaptent et augmentent leur offre de bio, d'autant que le *reporting* de la part des produits bio dans leur offre devient obligatoire. Cela permet d'arriver à **15% de références bio en GMS** en 2032.

Cette augmentation de l'offre de bio en GMS est aussi favorisée par une incitation à la **contractualisation tripartite** (avec une part minimum imposée) puis sa généralisation en 2032. Sous l'impulsion de ces 15% minimum de bio en GMS et de la contractualisation, **les transformateurs et les opérateurs de stockage atteignent aussi 20% de produits bio** en 2040, stimulés par :

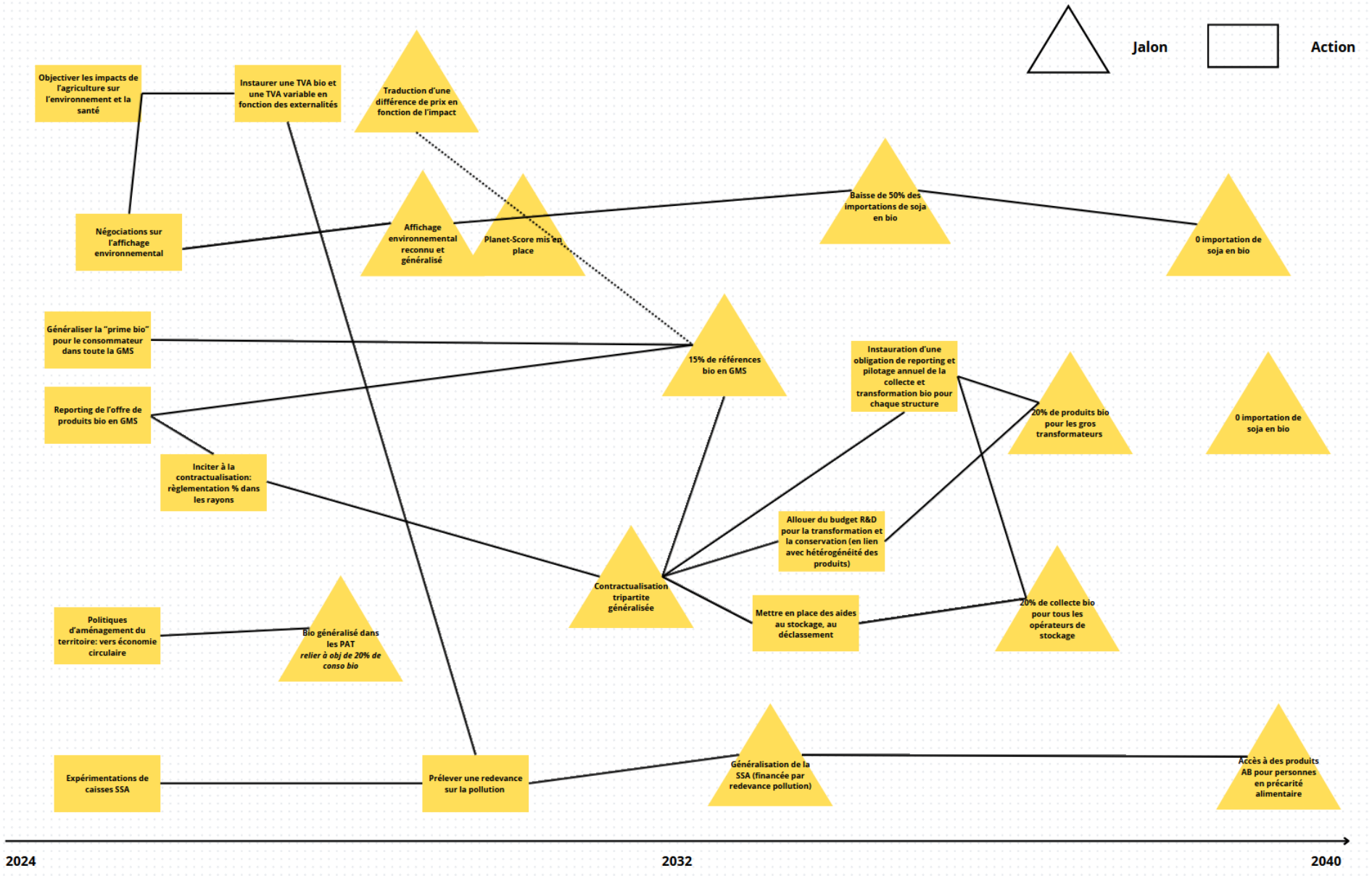
- la mise en place d'aides au stockage et au déclasserment,
- l'instauration d'une obligation de *reporting* de la part de bio pour chaque structure de collecte et de transformation,
- l'allocation de budget R&D et donc des innovations pour la transformation et la conservation, notamment en lien avec l'hétérogénéité des produits.

Dans le cadre de politiques d'aménagement du territoire, des actions pour la bio sont généralisées dans les Programmes Alimentaires Territoriaux. Les **expérimentations de caisses de Sécurité Sociale Alimentaire** essaient dans les territoires, puis se généralisent après 2032. Ce système, financé par des taxes sur les impacts négatifs de



l'agriculture (redevance pesticides, pollution) assure un accès à des produits bio pour des personnes en situation de précarité alimentaire.

Figure 1. Frise chronologique du chemin de transition partiel pour les chaînes de valeur





2. Un chemin de transition partiel pour la consommation

Un ensemble d'actions sont mises en place rapidement en vue d'augmenter la part du bio en **restauration hors domicile** et d'atteindre les objectifs de la loi Egalim (20% en restauration collective) :

- la création d'un fond d'accompagnement pour les collectivités pour atteindre les objectifs Egalim (formation de personnel, investissement dans de nouveaux équipements dont légumeries, etc.),
- la construction des marchés publics pour favoriser le bio local, ainsi que l'instauration d'une exception alimentaire pour les marchés publics pour intégrer des critères de proximité,
- le déploiement de formation des chefs cuisiniers à la cuisine végétale et de produits bruts.

Ces actions permettent l'atteinte des objectifs Egalim en restauration collective publique à l'horizon 2030. Ces objectifs sont ensuite réhaussés. Peu après 2032, deux repas végétariens par semaine sont proposés dans la restauration collective publique. En 2040, les cantines scolaires et de crèche sont intégralement bio.

Les restaurants privés proposent tous au moins un plat végétarien avant 2032.

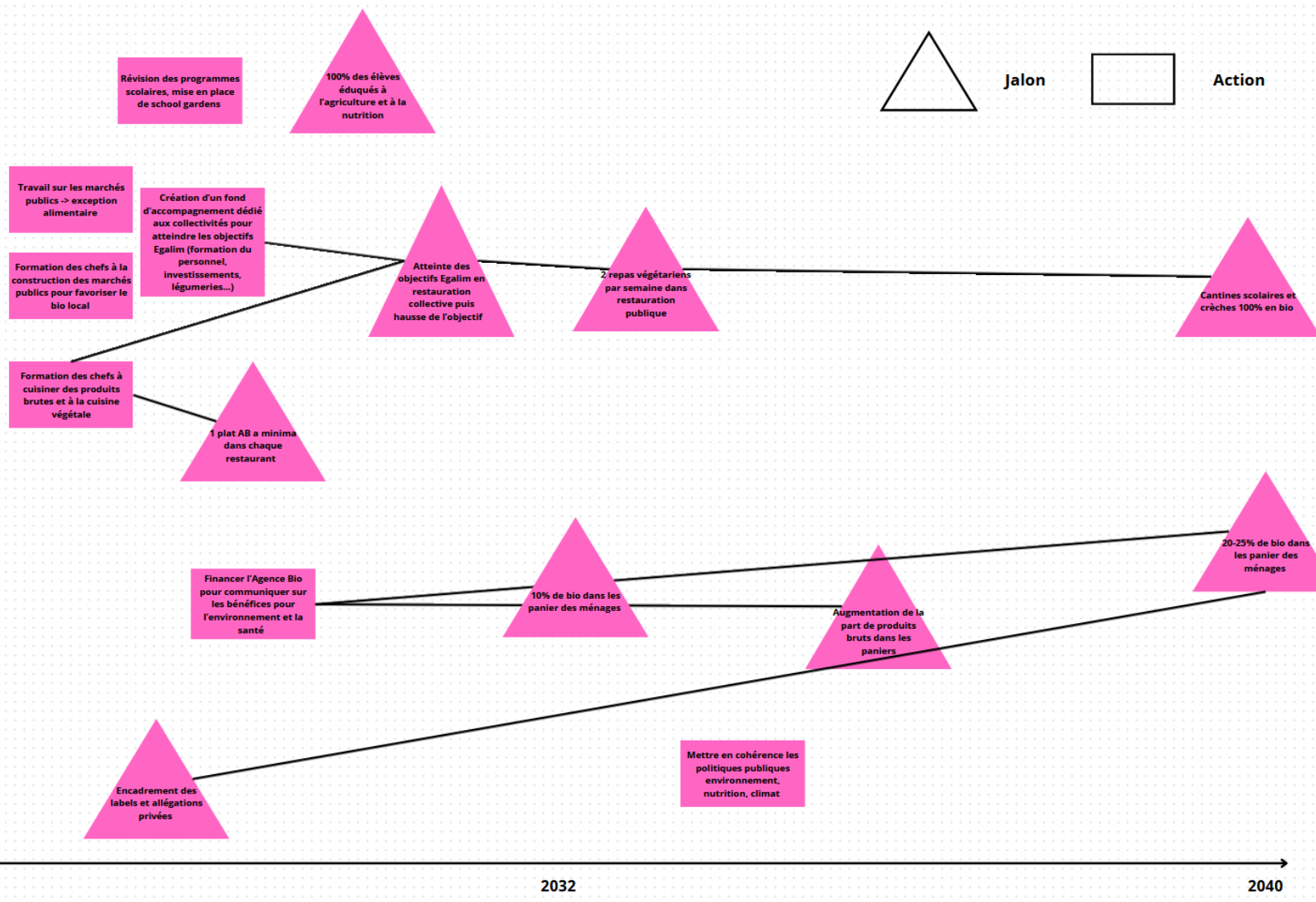
Les **programmes scolaires** sont révisés pour éduquer l'ensemble des élèves à l'agriculture, l'alimentation et la nutrition avant 2032.

Des campagnes de communication autour des bénéfices de la bio pour l'environnement et la santé sont déployées à destination des **consommateurs**, grâce à un renforcement des finances de l'Agence Bio. Grâce à ces campagnes, à l'encadrement des labels et allégations privées (*et des actions sur les prix/taxes/affichage dans chaînes de valeur*), la part du bio dans les paniers des ménages atteint 10% en 2032, puis 20-25% en 2040. Par ailleurs, les produits bruts représentent une part croissante des paniers alimentaires autour de 2036.

Les **politiques publiques** sur l'environnement, le climat et la nutrition/santé sont mises en cohérence (notamment à travers la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat) et convergent vers davantage de légumineuses et moins de produits animaux.



Figure 2. Frise chronologique du chemin de transition partiel pour la consommation et les citoyens





3. Un chemin de transition partiel pour la production

En début de période, afin de renforcer la biodiversité dans les paysages agricoles et d'améliorer la qualité de l'eau, la **règlementation sur les pesticides** est renforcée. En 2028, les aides deviennent massivement conditionnées au fait d'avoir des parcelles bio, et **des paiements pour services environnementaux sont déployés** en lien avec la qualité de l'eau, la biodiversité et la captation de carbone. Les haies se développent, et en 2032, les fermes bio comptent au minimum 20% de leur surface totale en habitats semi-naturels, seuil qui est inscrit au cahier des charges.

Pour atteindre ces objectifs et mettre en œuvre ces politiques publiques, **des alliances territoriales** se mettent en place (entre des acteurs tels que les collectivités, les Agences de l'eau, l'Office Français de la Biodiversité, la Banque des territoires, Caisse des Dépôts), qui intègrent différents enjeux (eau, environnement, alimentation). La bio est utilisée comme outil de renforcement de la biodiversité et de protection des aires de captage.

Les conversions en bio se multiplient, la production de légumineuses se développe fortement et est multipliée par deux entre 2022 et 2030 (notamment grâce à la disponibilité d'outils de triage). La part de céréales en bio atteint 20% des surfaces.

Les alliances et actions territoriales amplifient le mouvement en facilitant l'accès au foncier (par exemple avec le développement de baux environnementaux, et des ORE (Obligations Réelles Environnementales), des Scop). Cela s'inscrit dans une **transformation globale du métier d'agriculteur** avec une nouvelle vision du métier, le renforcement des installations féminines et hors cadre familial, la modification du statut des GAEC pour fluidifier l'entrée et la sortie du métier (simplifier l'accès au métier et les reconversions individuelles). En 2032, les structures agricoles sont à taille humaine (taille de la ferme par rapport au nombre d'actifs), collectives, créatrices d'emplois. La dimension et l'organisation collectives de la bio sont renforcées (coopératives, interprofessions, etc.). Le cahier des charges bio est enrichi d'une dimension sociale (qualité de vie au travail, transmissibilité de l'exploitation).

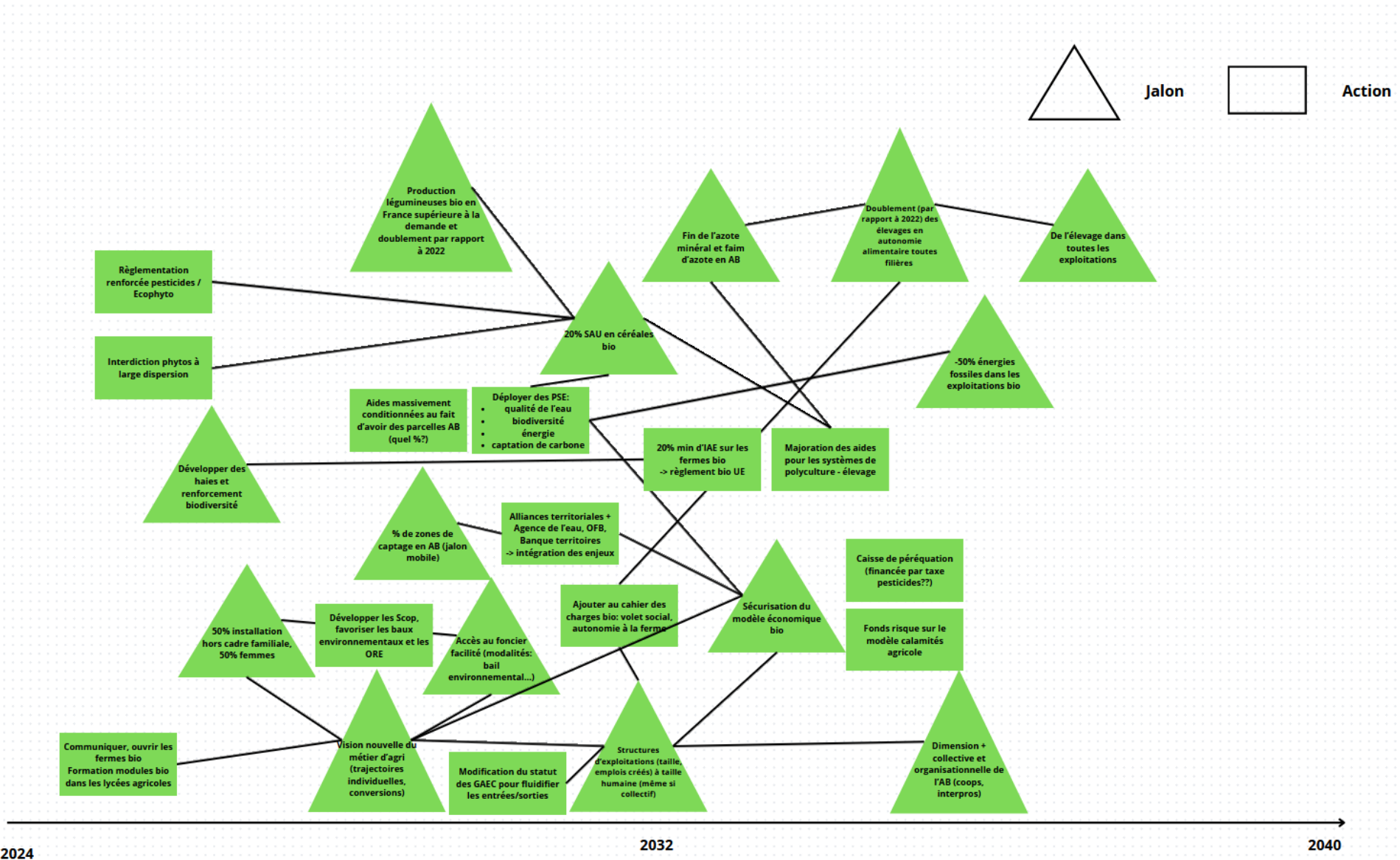
Le modèle économique de ces fermes bio est sécurisé par la mise en place de caisses de péréquation et de fonds risque, alimentés par la TVA différenciée et la redevance pollution, pour couvrir des pertes de récolte, en plus des alliances territoriales, des aides publiques et des transformations du métier.

Après 2032, la disponibilité de semences, plants, animaux et ingrédients bio a largement augmenté mais des tensions sur l'azote apparaissent. La **polyculture-élevage** se développe, et bénéficie d'une majoration des aides. Les élevages en autonomie alimentaire ont doublé par rapport à 2022. Les critères d'autonomie à la ferme sont renforcés dans le cahier des charges de la bio.

En 2040, la biodiversité dans les paysages agricoles est renforcée, la qualité de l'eau améliorée, l'utilisation d'énergies fossiles dans les exploitations converties au bio en productions végétales a baissé de 50%, les systèmes de polyculture-élevage se sont développés, le cahier des charges a été enrichi sur l'autonomie à la ferme et les aspects sociaux, et le métier d'agriculteur s'est transformé et est devenu plus attractif.



Figure 3. Frise chronologique du chemin de transition partiel pour la production agricole





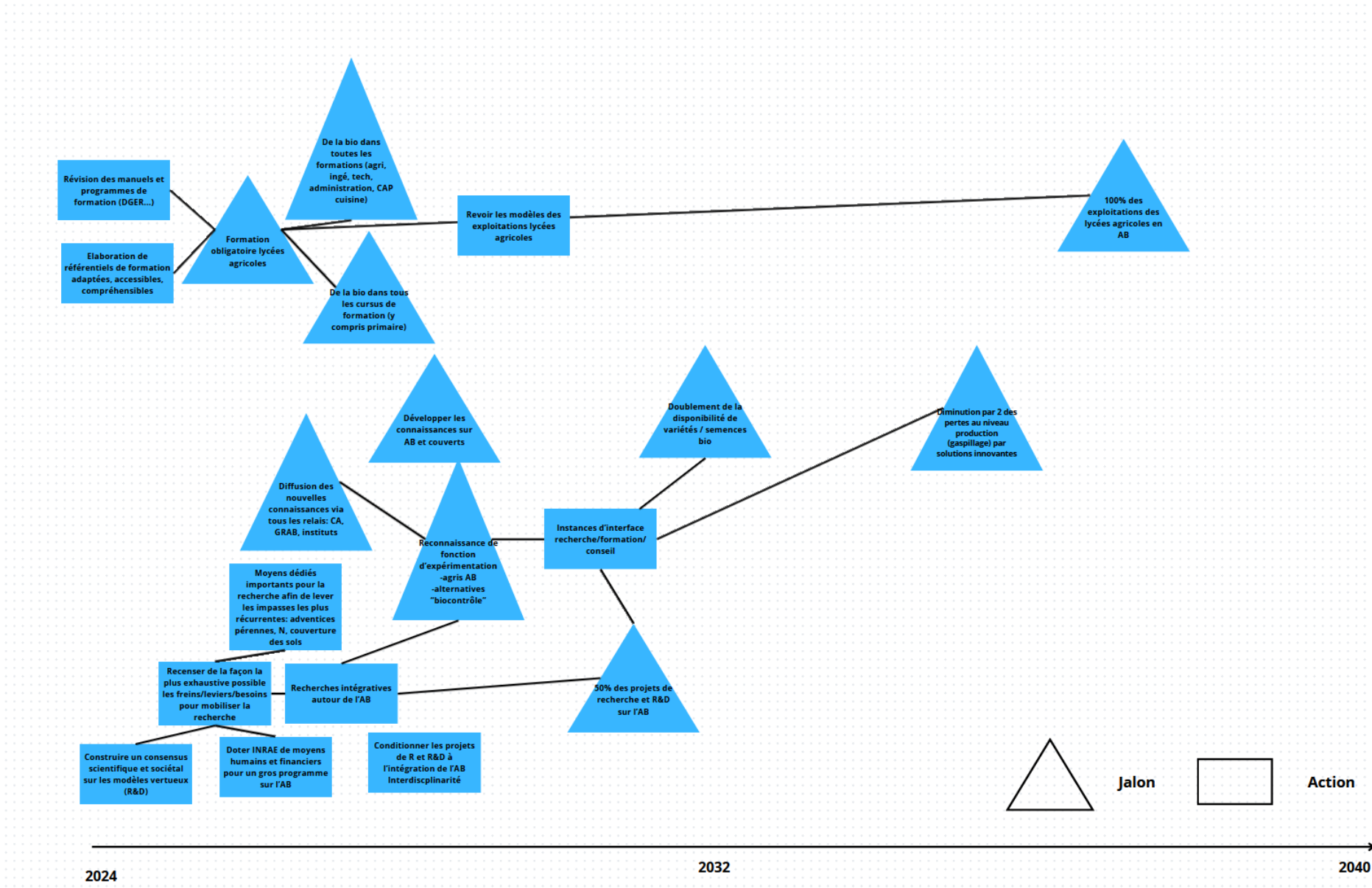
4. Un chemin de transition partiel pour les systèmes de connaissance et d'innovation agricoles

Dès 2025, les programmes de formation et manuels sont renouvelés, **la bio devient obligatoire dans toutes les formations**, tant dans les lycées et les formations agricoles que dans d'autres cursus (technologiques, cuisine, administration, etc.). Les modèles d'exploitations des lycées agricoles se transforment, jusqu'à arriver à 100% des exploitations en bio en 2040 dans les lycées agricoles.

En début de période, les freins, leviers et besoins de recherche sont recensés afin de davantage **mobiliser la recherche**. Un consensus scientifique et sociétal se construit sur les modèles vertueux. INRAE est alors doté de moyens humains et financiers importants pour un programme ambitieux sur la bio. Des **moyens importants sont fléchés pour lever les impasses agronomiques** les plus récurrentes (adventices pérennes, alternatives au cuivre, azote, rendements, couverture des sols). Des recherches **intégratives** se développent sur la bio. Les projets de recherche et de R&D en agriculture sont conditionnés à l'intégration de la bio et à de l'interdisciplinarité. Les programmes de recherche en agroécologie intègrent systématiquement l'agriculture biologique comme un type particulier d'agriculture agroécologique. La fonction « d'expérimentateurs » des agriculteurs est reconnue, et des instances d'interface entre recherche, formation et conseil se mettent en place s'appuyant sur la coordination de l'ITAB. En 2032, 50% des projets de recherche et de R&D agricole portent sur la bio et l'agroécologie.

Ces efforts et progrès de R&D permettent le développement de connaissances sur les couverts en bio, le doublement de la disponibilité en variétés et semences bio en 2032, et la division par deux des pertes au niveau de la production avant 2040. **Ces nouvelles connaissances sont diffusées par tous les leviers** : Chambres d'agricultures, Instituts techniques, groupements d'agriculteurs bio, etc.

Figure 4. Frise chronologique du chemin de transition partiel pour les systèmes de connaissance et d'innovation agricoles





Task 2.3 WP2 (INRAE DEPE)

Contacts : olivier.mora@inrae.fr; etienne.schultz@inrae.fr; natacha.sautereau@itab.asso.fr

Partners



OrganicTargets4EU is funded by the European Union (Grant no. 101060368) and by the Swiss State Secretariat for Education, Research and Innovation (SERI) (Grant no. 22.00155). Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union, European Research Executive Agency (REA) or Swiss State Secretariat for Education, Research and Innovation (SERI). Neither the European Union nor any other granting authority can be held responsible for them.



Funded by the
European Union



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation